

Maître d'ouvrage:

CHAMPENOIS Gildas

Siège d'exploitation : 55 chemin de la fourche fendue

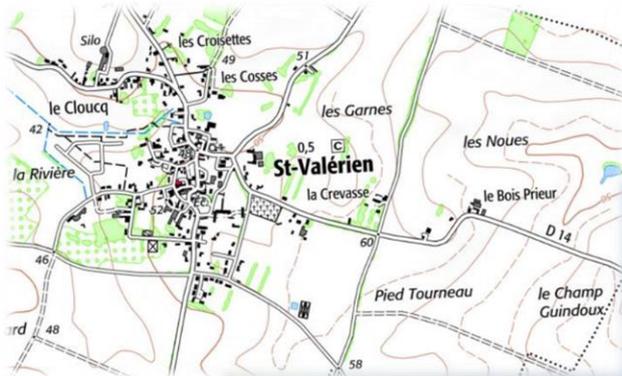
85570 Saint Valérien

Projet situé à L'Ouche des Ormeaux

Commune de Saint VALERIEN

Pré études technique et réglementaire

PROJET DE RESERVE EN EAU



1

CHAMPENOIS Gildas
85570 Saint VALERIEN

Table des matières

1. Identification de l'exploitation :	3
2. Objet du dossier :	4
2.1 Projet :	4
2.2 Motivations :	5
2.3 Situation géographique.....	7
2.4 Contexte réglementaire.....	9
2.5 Caractéristiques du site envisagé pour le projet :	10
2.6 Approche économique	10
2.7 Urbanisme	12
3. Contexte environnemental :	13
3.1 Contexte et calcul de la ressource en eau :	13
3.1.2 Situation géologique et morphologique	15
3.2 Les secteurs d'intérêt particulier	16
3.2.1 Les ZNIEFFs	16
3.2.2 Natura 2000.....	17
3.2.3 Schéma de cohérence Ecologique des Pays de la Loire	18
3.3 Les zones humides	19
3.4 Servitudes	21
4. Sécurité.....	21
5. Le SDAGE et le SAGE	21
Annexes	22

1. Identification de l'exploitation :

CHAMPENOIS Gildas

55 chemin de la fourche fendue

85570 Saint Valérien Siret : 492 355 763 00011

Exploitation agricole en conduite biologique

SAU 145,72 ha

Assolement de l'exploitation

	Surf	2019	2020
les Noues	10,00	blé	maïs
les Noues	7,50	blé	maïs
les garnes	4,95	blé	maïs
Bencul	4,95	maïs	tournesol
Les groies	6,16	tournesol	triticale
La Mandin	8,87	blé	maïs
Pied tourneau	10,15	blé	maïs
Rousseau	10,28	maïs	triticale
Noiret	14,80	maïs	maïs
Noiret	10,00	maïs	pois
Les ouches des ormeaux	12,40	blé	maïs
Pointe	1,76	tournesol	maïs
Champ pois	3,87	blé	maïs
Lagune - chêne braud	6,06	maïs	tournesol
Parc	2,97	herbe	herbe
Clouzy	3,79	blé	maïs
Claveau	4,47	blé	maïs
Claveau	2,00	blé	maïs
Claveau	0,74	herbe	herbe

2. Objet du dossier :

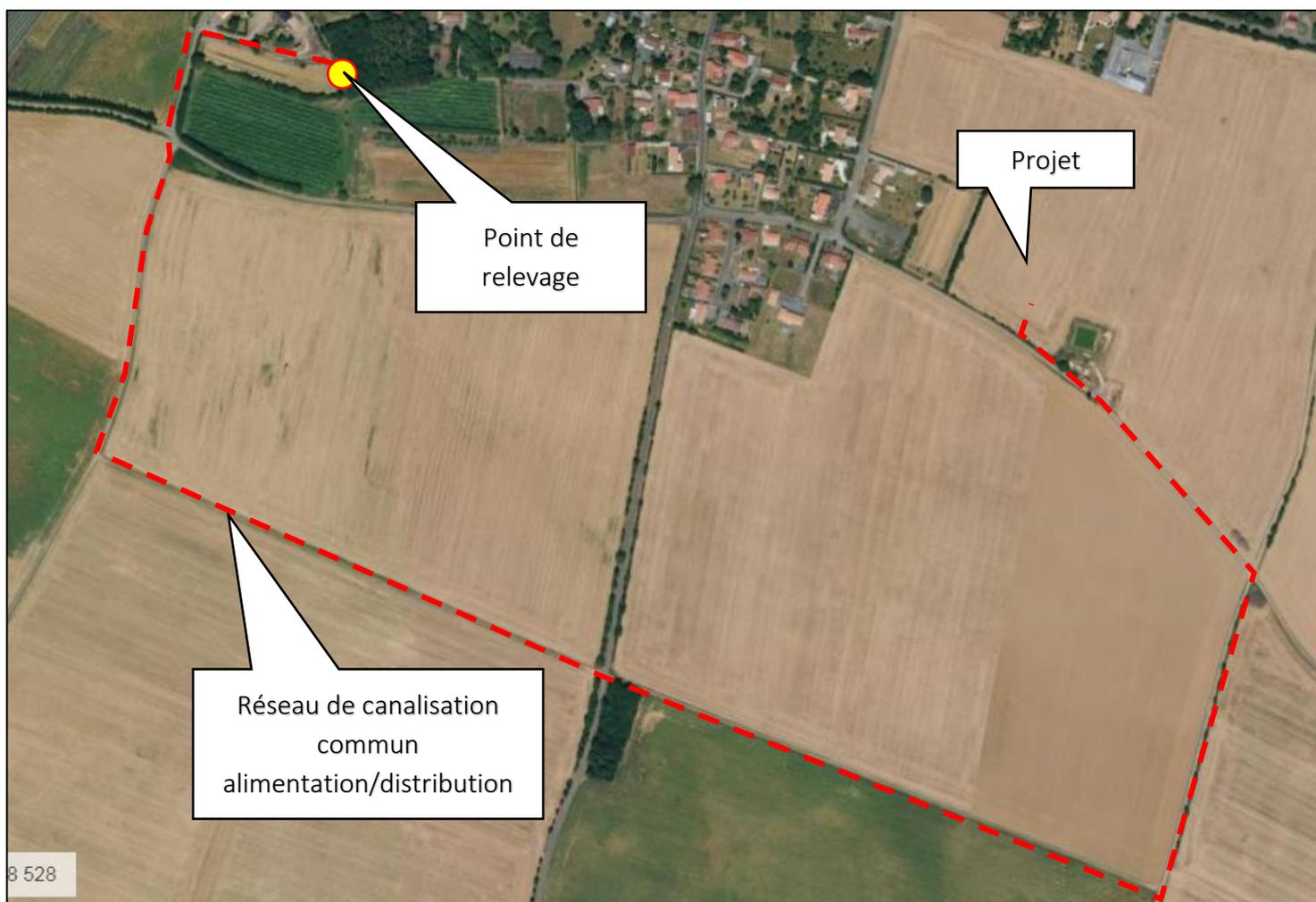
2.1 Projet :

Le projet consiste à créer une retenue en eau destinée à irriguer des cultures en conduite biologique.

Le volume visé pour le stockage est de 40 000 m³. Le remplissage sera assuré par collecte des eaux du bassin versant de la retenue, constitué de terres agricoles drainées et non drainées ainsi que de voirie et de surfaces urbanisées.

Un relevage de ce volume d'eau sera mis en place pour le remplissage de la réserve. Le réseau de canalisation desservant les parcelles sera aussi utilisé pour le relevage de l'eau vers la retenue.

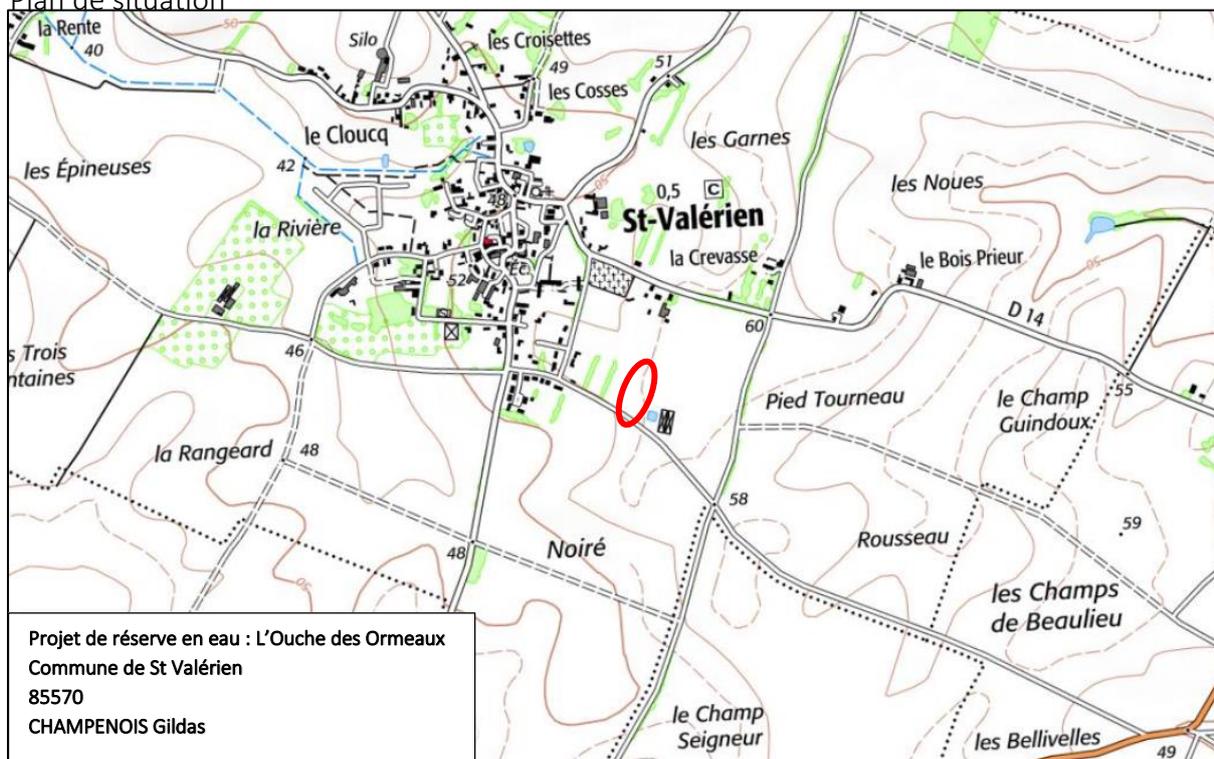
Une source électrique présente au bâtiment d'exploitation permettra l'alimentation de la pompe de relevage.



Un programme de plantation volontaire de haie sera mis en place pour l'implantation paysagère du projet et favoriser la présence d'insectes auxiliaire pour la conduite biologique des cultures.

Le projet se situe sur la commune de Saint Valérien, au lieu-dit L'Ouche des Ormeaux.

Plan de situation



2.2 Motivations :

Le volume total à mobiliser est estimé à partir du besoin moyen enregistré pour des cultures irriguées dans le département et de la surface exploitée, soit pour le projet, un volume avoisinant 40 000 m³.

L'apport d'eau aux stades sensibles des cultures permettra d'assurer un rendement minimum et l'accès à la contractualisation de cultures spécifique bio à plus forte valeur ajoutée. En effet les évolutions climatiques avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes compromettent la production de ce type de cultures sur l'exploitation.

L'accès à l'irrigation permettra aussi de mettre en place une action phare de l'exploitation, l'agro écologie et la couverture des sols en continu. La nature du sol fait que des phénomènes de battance et de tassement de sol peuvent apparaître rapidement. L'association d'une légumineuse à une graminée ou à une crucifère présente notamment l'avantage d'augmenter la fourniture d'azote à la culture suivante, sans pour autant pénaliser l'effet piège à nitrate. Ce procédé permet de subvenir aux besoins en minéraux de la culture jusqu'à 70 %.

En agriculture biologique, l'apport d'engrais minéral est interdit et l'apport en matières organiques est limité sur le secteur de Saint Valérien, avec la baisse du nombre d'élevages.

La méthode de couverture de sol continue, permettra de répondre aux besoins de l'exploitation.

Pour cela et afin d'assurer la levée des couverts végétaux, un apport minimum est nécessaire.

La création de la réserve d'eau, consistant à stocker l'excédent d'eau hivernal, permettra de répondre au mode cultural de l'exploitation de Mr Champenois.

L'étude des capacités de rétention hydrique du sol, estiment qu'un apport moyen de 1100m³/ha est suffisant sur ce type de terres.

Les besoins représentent alors annuellement 60 000 m³ d'eau pour répondre à l'irrigation de 50 à 55 ha suivant les rotations parcellaires.

A la reprise de l'exploitation, Mr Champenois a pu bénéficier des volumes historiques du forage de l'exploitant, inscrit à l'ASA des hauts de Smagne, pour un volume de 22 000 m³. Ce volume sera conservé mais le forage ne permettra en aucun cas le remplissage de la réserve.

Un protocole de gestion sera mis en place afin de garantir ce mode gestion. Le compteur du forage sera noté en début et fin de campagne de remplissage de la réserve et présenté en cas de contrôle des services Police de l'Eau, garantissant ainsi la non utilisation du forage pour le remplissage de la réserve hivernale.

La majorité des sols de l'exploitation est composée en grande partie de limon avec une teneur en argile très faible (moins de 10%). Cette caractéristique physique des sols au-delà du fait qu'ils soient faciles à travailler les rendent très fragiles. Ils se déstructurent très facilement et deviennent sensibles à l'érosion liée principalement aux vents et à la pluie. Le lessivage des éléments nutritifs du sol et la compaction sont les deux problèmes les plus préjudiciables.

Une des solutions à ce problème est la mise en place de couverts végétaux multi espèces. Avec leurs systèmes racinaires, ces couverts structurent le sol, limitent le tassement, et favorisent la biodiversité. Ensuite, au moment de leur destruction, ils alimentent le sol en éléments nutritifs.

L'objectif est de couvrir en permanence les sols pendant les interculturels. Depuis plusieurs années, les sécheresses estivales ne permettent pas l'implantation correcte de ces couverts. Les semis du mois de juillet sont rares car les sols sont trop secs et nécessitent des re-semis qui ont un surcoût important. Même si les implantations plus tardives fonctionnent mieux, elles ne permettent pas un développement suffisant de la végétation avant l'hiver pour assurer la protection des sols. Elles ne permettent pas non plus la production d'une biomasse suffisante pour la fertilité des sols.

Le projet d'irrigation permettra de réussir ces couverts en les implantant rapidement, ce qui aura aussi pour avantage de conserver l'humidité des sols sur le long terme.

2.3 Situation géographique

Le territoire municipal de St Valérien s'étend sur 1 458 hectares. L'altitude moyenne de la commune est de 53 mètres, avec des niveaux fluctuant entre 32 et 74 mètres

Administration	
Pays	 France
Région	Pays de la Loire
Département	Vendée
Arrondissement	Fontenay-le-Comte
Canton	La Châtaigneraie
Intercommunalité	Pays-de-Fontenay-Vendée
Maire	Cécile Boucher
Mandat	2014-2020
Code postal	85570
Code commune	85274

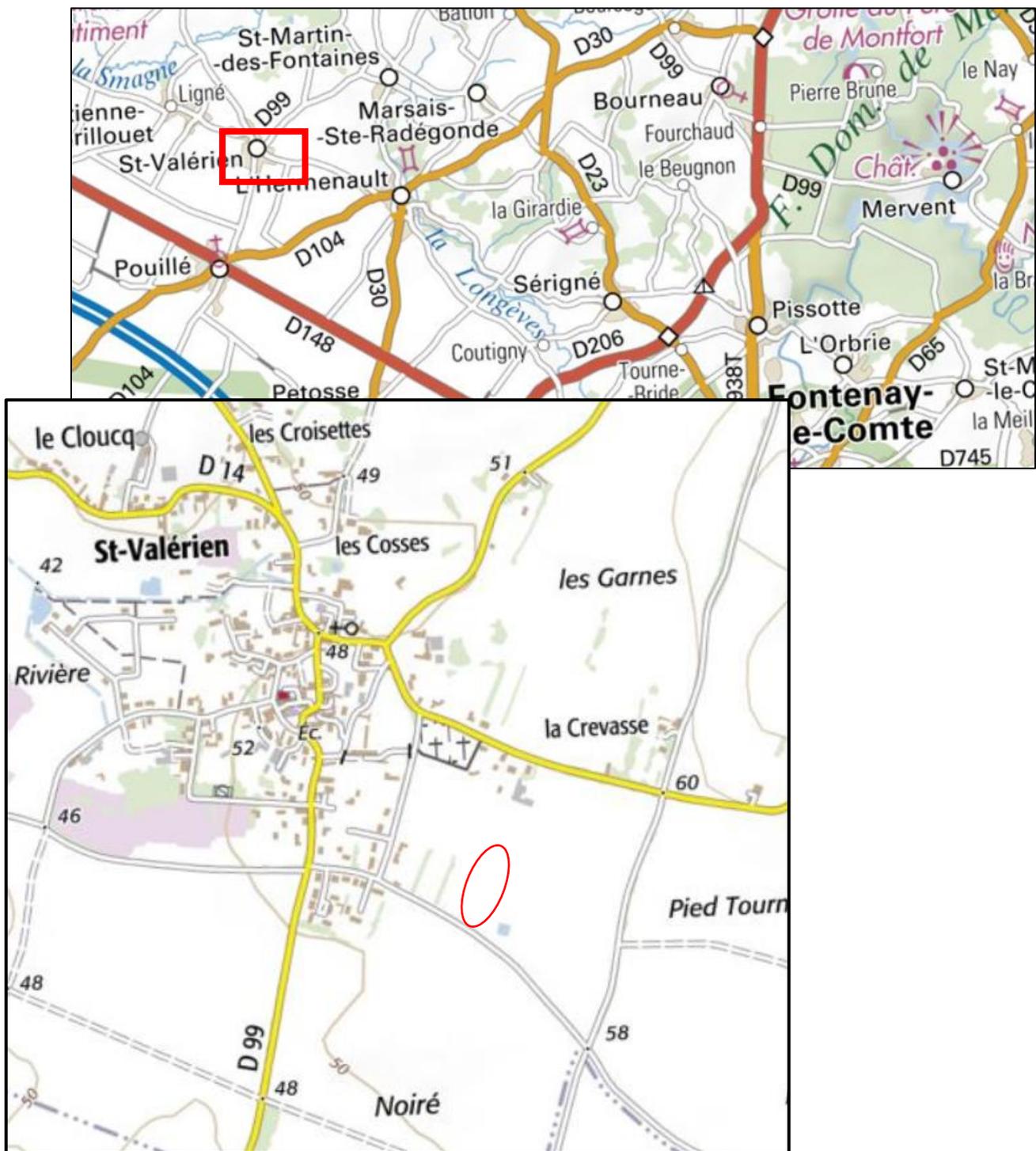
Géographie	
Coordonnées	 46° 31' 45" nord, 0° 56' 17" ouest
Altitude	Min. 32 m Max. 74 m
Superficie	14,58 km ²



Code Sandre du projet : N32-0300

Masse d'eau : LA SMAGNE ET SES AFFLUENTS
DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINTE-
HERMINE ; GR 0575A

Situation du projet



2.4 Contexte réglementaire

Sage Bassin du Lay	La commune de St Valérien fait partie du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lay.
3.3.1.0. Assèchement « mise en eau », imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais	Non Concerné
1.2.1.0. Prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :	Non Concerné
3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha	La surface du projet représente un miroir d'eau inférieur à 3 ha (D) L'étude technique déterminera la surface exacte
3.2.4.0. vidange de plan d'eau 1° Vidanges de plans d'eau issus de barrages de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m ou dont le volume de la retenue est supérieur à 5 000 000 m ³ (A) 2° Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 (D)	Les vidanges périodiques des plans d'eau visés au 2° font l'objet d'une déclaration unique
1.3.1.0 A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m ³ /h (A) 2° Dans les autres cas	Le projet se situe en Zone de Répartition des Eaux Le projet fera l'objet d'une demande d'attribution de volumes de l'OUGC en place. Dans ce cas l'attributaire du volume est l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Des volumes sont disponibles. Une demande annuelle sera faite pour le renouvellement du volume. (D)

Au regard des points ci-dessus, le dossier devrait être soumis à déclaration au titre du code de l'environnement.

D'après le code de l'urbanisme, le projet sera soumis à déclaration préalable, le projet représentant une surface totale inférieure à 2 ha. (L'étude technique déterminera la surface exacte de l'emprise totale). Si l'emprise venait à être supérieure à 2 ha, un permis d'aménager sera déposé au titre de l'urbanisme.

2.5 Caractéristiques du site envisagé pour le projet :

L'emplacement du projet est raisonné en fonction de son positionnement vis-à-vis du parcellaire agricole de l'exploitation, de ses caractéristiques topologiques, de la disponibilité des matériaux, le tout en cohérence avec le Schéma de cohérence territorial, en tenant compte de l'ensemble des aspects environnementaux ainsi que de son mode d'alimentation en eau.

Les mesures Eviter Réduire Compenser sont visées dès le stade de la réflexion du projet, évitant ainsi l'impact sur les zones humides.

Il sera tenu compte de l'étude technique et des sondages à venir, pour déterminer un cout du projet et sa faisabilité.

2.6 Approche économique

La création du plan d'eau sera à usage exclusif pour l'irrigation des terres de l'exploitation agricole de Mr CHAMPENOIS.

L'étude économique n'est qu'une approche, n'ayant pas d'autre objectif que celui d'indiquer un ordre de grandeur des coûts d'investissement et le coût de fonctionnement. Lorsque les entreprises et ERDF auront fini les devis réels, la valeur finale sera plus précise.

D'autre part le projet génère des charges de structure. La charge sera existante même les années plus humides ou l'irrigation ne sera pas ou peu nécessaire. Seul le poste électricité sera en charge opérationnelle.

Il sera tenu compte de l'étude technique et des sondages à venir, pour déterminer un cout du projet et sa faisabilité.

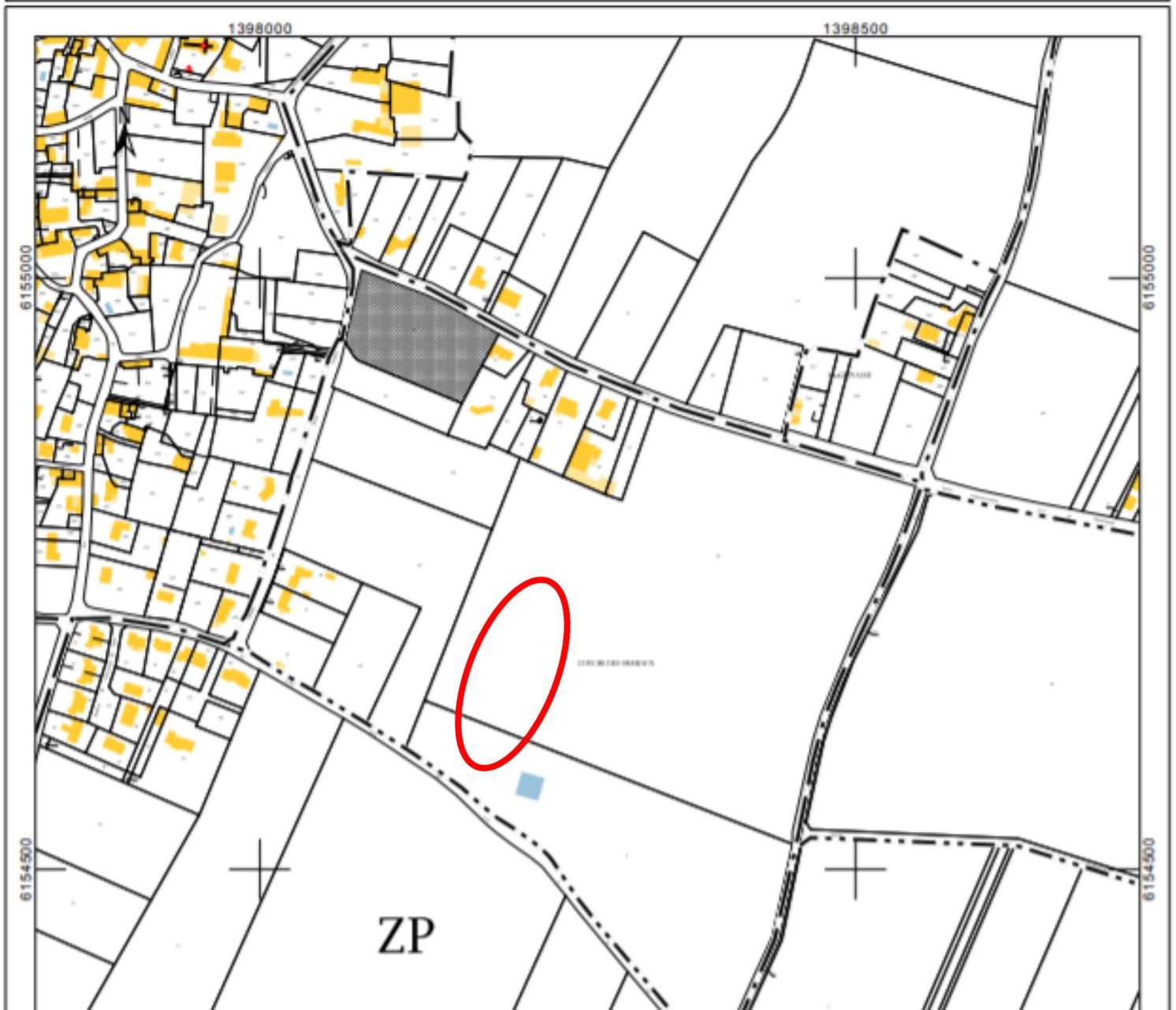
Moyenne de la coopérative cavac en vendée				
Système actuel avec 22 000 m3 14 hectares irrigables				
Culture	Irrigation	Marge / ha	Surface	Marge brute globale
Maïs grain	X	1 750		-
Maïs grain		940	17	15 980
Blé févrole		1 083	56	60 648
Pois		930	25	23 250
Lentilles		1 650	25	41 250
tournesol		1 049	36	37 764
Haricots	X	2 866	7	20 062
Pommes de terre	X	8 350	4	33 400
Total				232 354
Système avec 40 000 m3 + 22 000 M3 40 hectares irrigables				
Culture	Irrigation	Marge / ha	Surface	Marge brute globale
Maïs grain	X	1 750	13	22 750
Maïs grain		940	2	1 880
Blé févrole		1 083	56	60 648
Pois		930	25	23 250
Lentilles		1 650	25	41 250
tournesol		1 049	20	20 980
Haricots	X	2 866	20	57 320
Pommes de terre	X	8 350	5	41 750
Total				269 828

2.7 Urbanisme

La commune ne possède pas de PLU, c'est le RNU qui s'applique.

Le service de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sera consulté au titre de

<p>Département : VENDEE</p> <p>Commune : SAINT-VALERIEN</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDEE Cité administrative Travot Rue du 93ème RI 85020 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX tél. 02 51 45 12 39 - fax plgc.850.la-roche-sur- yon@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : ZP Feuille : 000 ZP 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/5000</p> <p>Date d'édition : 27/01/2020 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



3. Contexte environnemental :

3.1 Contexte et calcul de la ressource en eau :

St Valérien est situé dans le bassin versant du Lay, en ZRE.

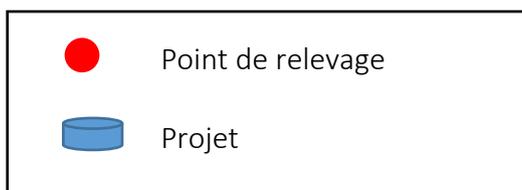
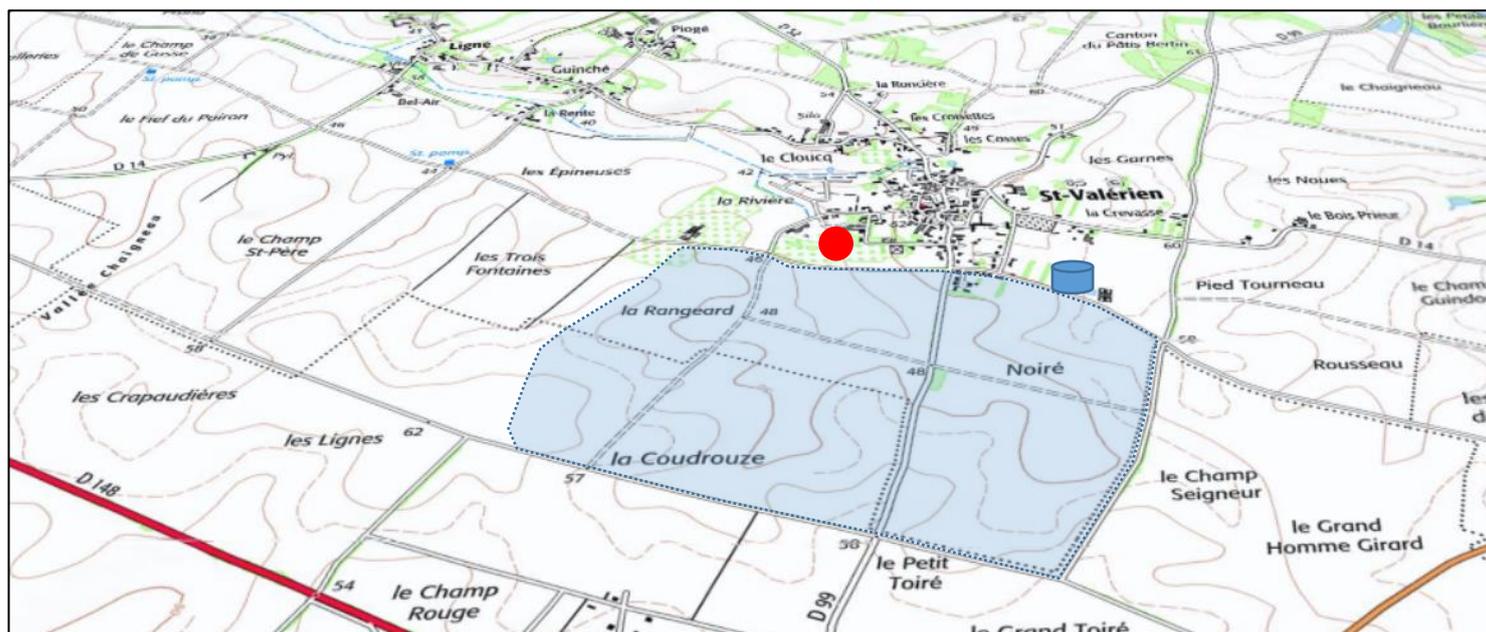
L'alimentation par interception des eaux de surfaces devra respecter les dispositions concernées dans le chapitre 7 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021.

Sources station météo de Chantonnay

	janv	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	Total
Cumul moyen précipitation	97.5	67.4	63.5	67.3	62.6	44.0	49.9	45.2	73.2	106.9	96.3	103.1	876.9

En période de prélèvement autorisé, du 1er novembre au 31 mars, le cumul des précipitations représente **427.8 mm**.

Bassin versant de collecte des eaux gravitaires, représentant 145 ha



Le bassin versant est composé de terres drainées et non drainées, de surfaces urbanisées et de voirie.

Les eaux de ruissellement du bassin versant s'écouleront vers un point de pompage permettant le relevage de l'eau vers la retenue.

Seules les pluies sur impluvium seront comptées en directes.

Le bassin versant représente une surface de 145 ha répartis comme tel :

- 60ha terre agricole drainée (coef ruissellement : 0.25)
- 80 ha terre agricole non drainée (coef ruissellement : 0.1)
- 5 ha surface urbanisée et voirie (coef ruissellement : 0.9)
- 1 ha sur impluvium (coef ruissellement : 1)

Calcul des ruissellements :

Il sera appliqué les coefficients de ruissellement comme suit :

Surfaces agricoles drainées : 0.25 (20 ha)21 390 m³

Surfaces agricoles non drainées : 0.1 (120 ha)..... 51 336 m³

Pluies sur impluvium : 1 (1 ha)8 769 m³

Surfaces urbanisées et voiries : 0.8 (5 ha)17 080 m³

Total 98 575 m³

876.9 Pluviométrie annuelle

427.8 Hivernale

Afin de répondre à la réglementation loi sur l'eau et aux dispositions du SDAGE et du SAGE, le pétitionnaire procédera au remplissage de la retenue sur la période dite hivernale, du 1er novembre au 31 mars. Le relevage de l'eau sera stoppé une fois la période de remplissage terminée ou une fois la retenue pleine.

Partie de bassin versant



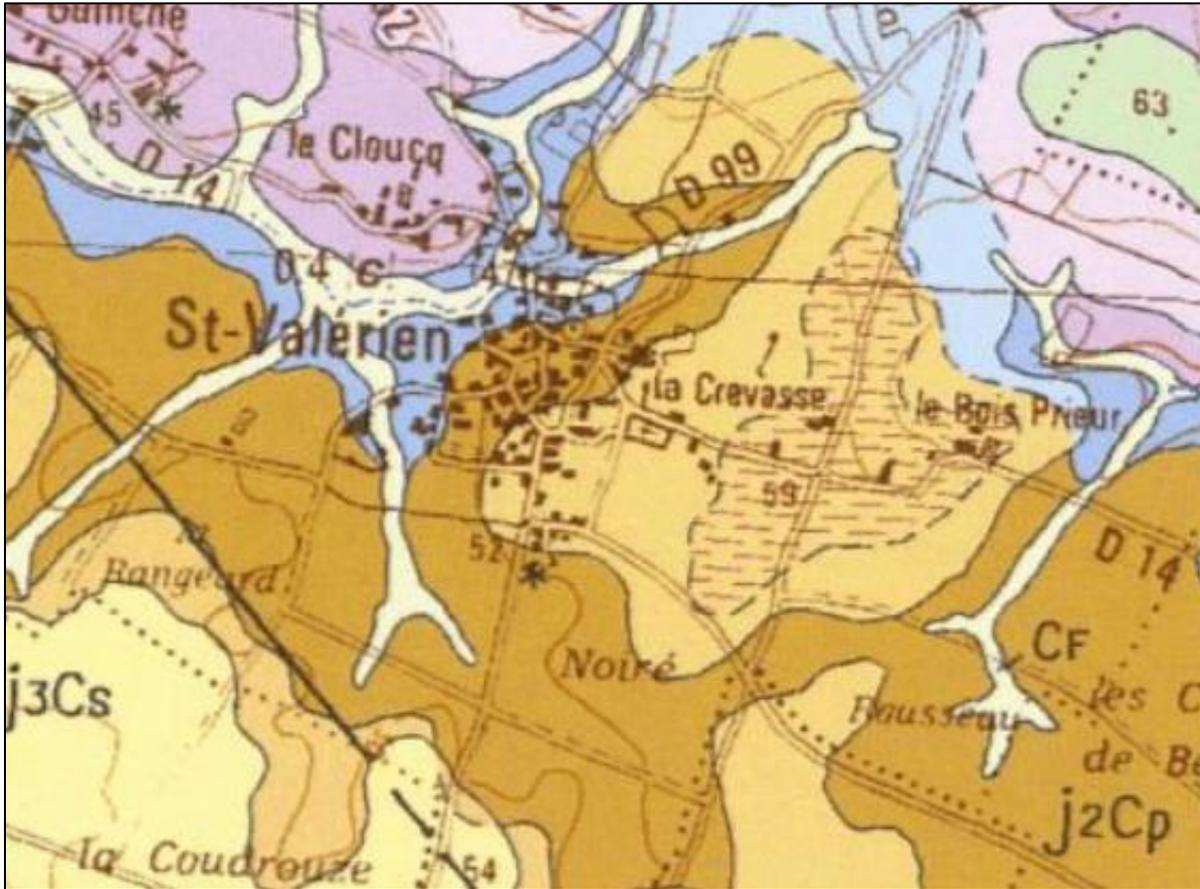
Fossé au point de relevage



CHAMPENOIS Gildas
85570 Saint VALERIEN

3.1.2 Situation géologique et morphologique

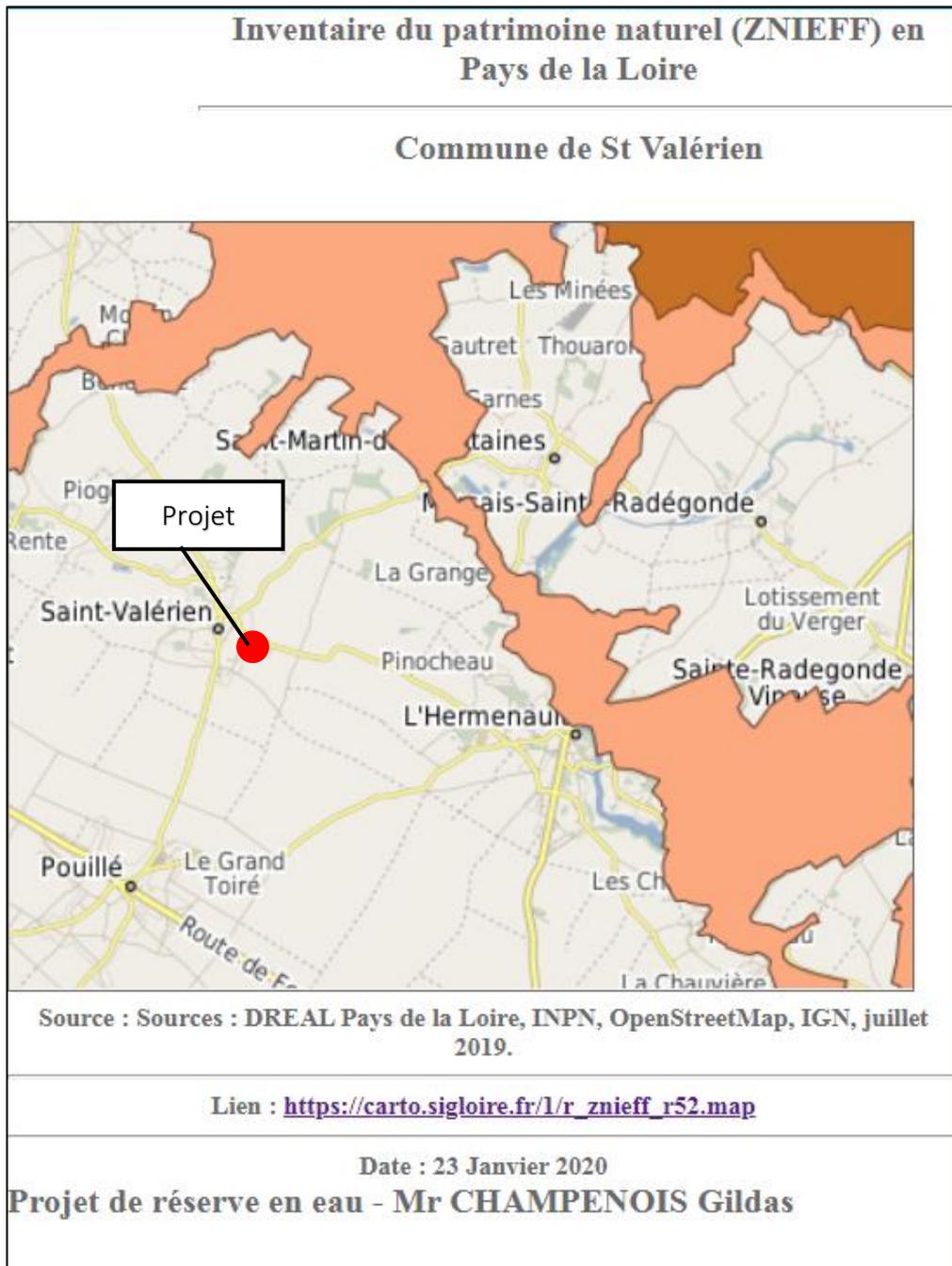
D'après la carte géologique, le projet se situera sur un socle :
Formations d'Altérites Méso-cénozoïque - Altérites sur substrat connu.



3.2 Les secteurs d'intérêt particulier

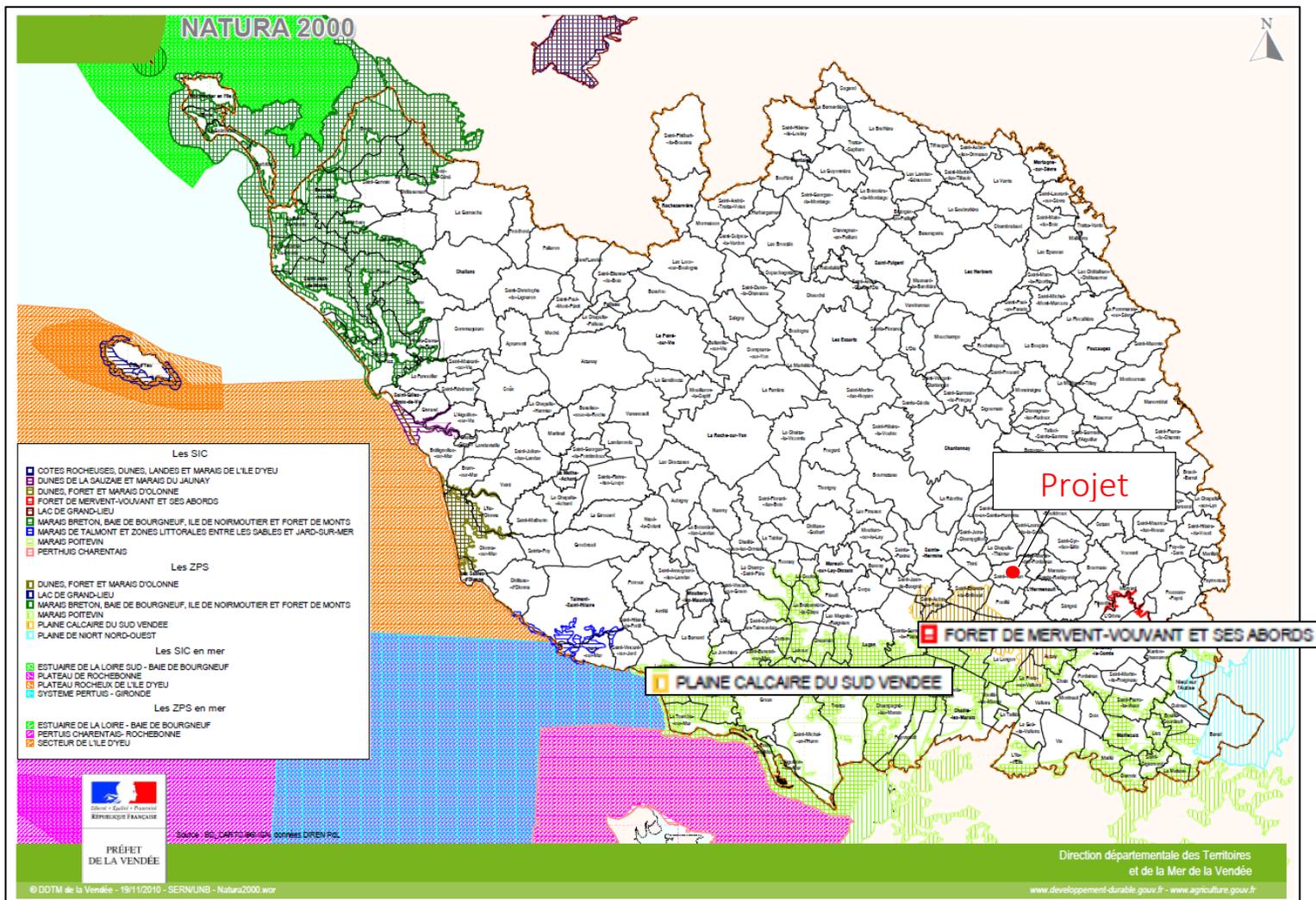
Le site potentiel sélectionné pour la création de la retenue ne se superpose à aucun périmètre de protection d'un patrimoine d'intérêt biologique.

3.2.1 Les ZNIEFFs



Le projet ne se superpose pas à une ZNIEFF.

3.2.2 Natura 2000



Le projet ne se superpose pas à un secteur classé Natura 2000.
Le secteur Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3.5 km.

3.2.3 Schéma de cohérence Ecologique des Pays de la Loire

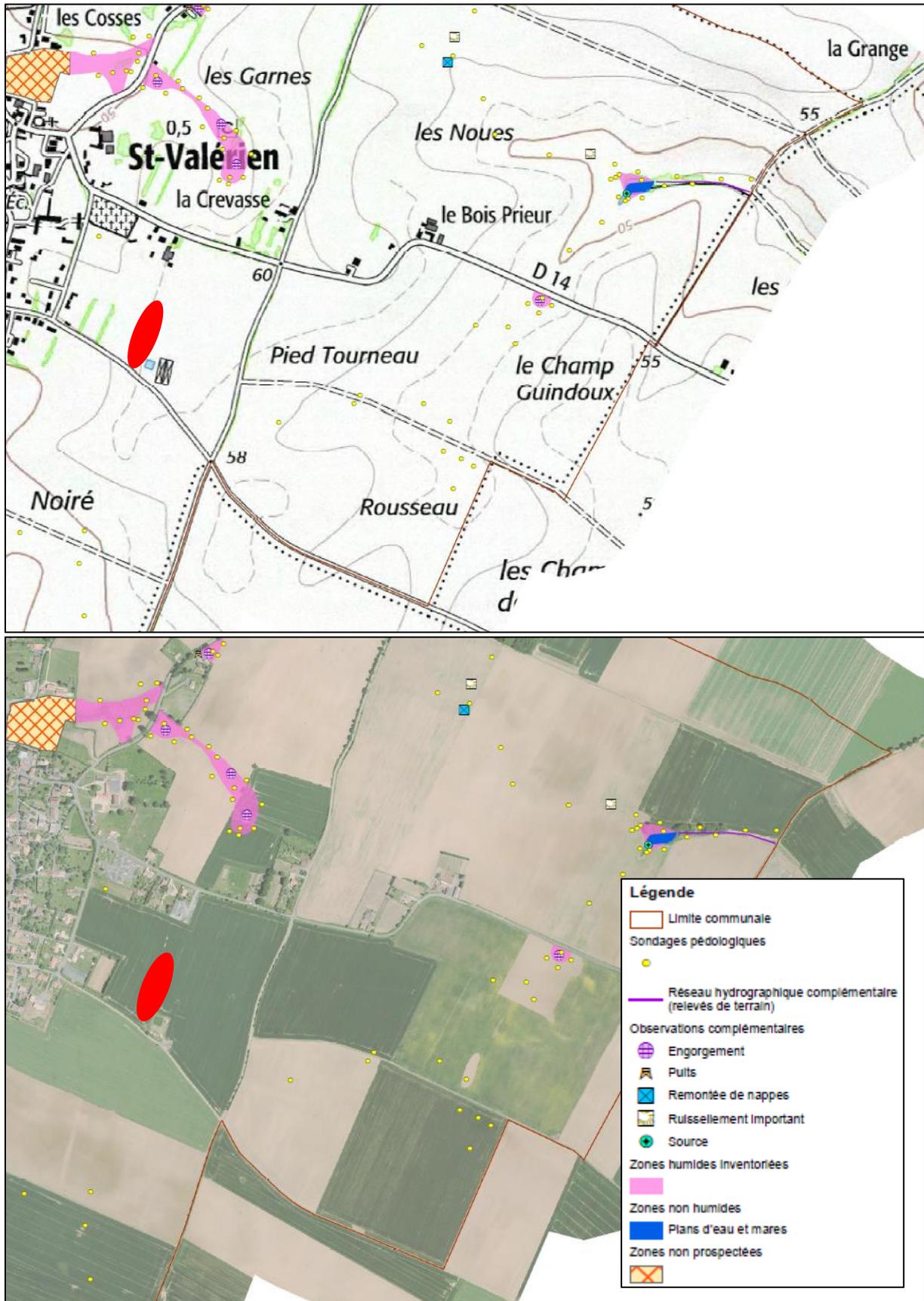
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau



Le projet ne s'inclue pas dans un corridor écologique recensé ni dans un réservoir de biodiversité.

3.3 Les zones humides



La parcelle projet n'est pas concernée par les zones humides la séquence ERC ayant été appliquée dès le début du projet, sur son choix d'implantation.



La parcelle est homogène et présente le même type de sol lomoargileux.

Les sondages ne présentent pas de trace d'hydromorphie et la végétation en place n'est pas représentative des zones humides.



Points de prélèvement sur le site projet

● Sondage zone non humide

3.4 Servitudes

L'emprise du projet ne se superpose à aucune servitude (réseau électrique, gaz...)

4. Sécurité

L'étang d'irrigation, d'une capacité inférieure à 50 000 m³ n'est pas concerné par les classes de barrage.

Toutefois, par sécurité, une surveillance approfondie sera fait annuellement.
Une surveillance accrue sera faite lors du premier remplissage.

Les consignes ainsi que les fiches « COMPTE RENDU DE VISITE DE SURVEILLANCE » seront préparées et jointes au dossier d'incidence. Celles-ci seront complétées chaque année et disponibles au siège de l'exploitation.

La retenue sera équipée d'organes de sécurité, type surverse répondant à la réglementation en vigueur et d'une vidange de son volume hors sol.

L'habitation tierce la plus proche sera située à plus de 100 m de l'ouvrage.
Une partie de la réserve sera creusée sous le niveau naturel du terrain. En cas de rupture accidentelle, le volume total ne sera pas libéré, un « culot » d'eau estimé à 10 000 m³ resterait en place.

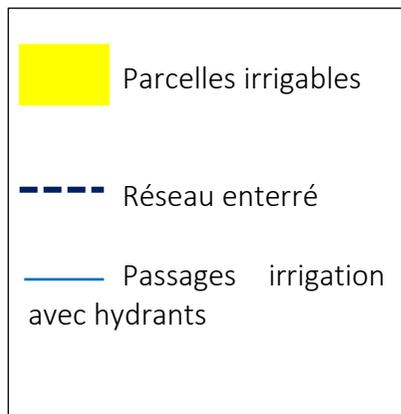
5. Le SDAGE et le SAGE

Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau (autorisation et déclarations au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement...) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE.

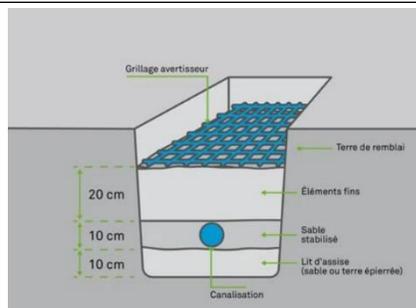
Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un Règlement.

Le projet s'inclue dans le SDAGE Loire Bretagne et dans le SAGE du Lay.
Le projet sera compatible avec l'ensemble des dispositions de ceux-ci.

Annexes



Enfouissement du réseau d'irrigation



2. PLAN DE SITUATION

Echelle : 1 / 25 000



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 56' 06" W
Latitude : 46° 31' 32" N

Projet MR CHAMPENOIS NOIRE ST VALERIEN

3. Photos du site
Janvier 2020

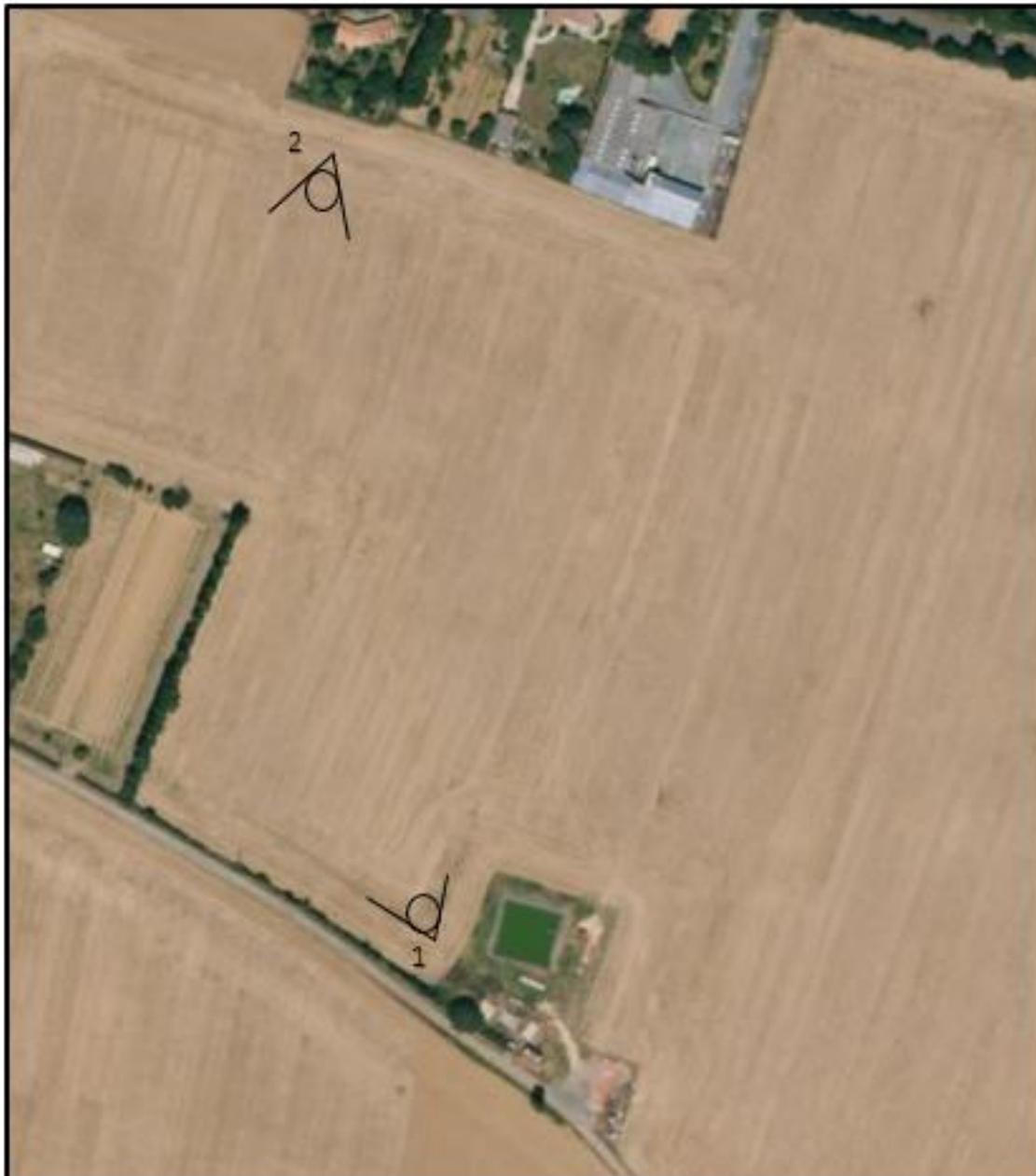


Photo 1



Photo 2



4. Esquisse de projet



<p>Projet de Création d'une retenue d'eau</p>	<p>MR CHAMPENOIS Gildas</p>	<p>Coordonnées Lambert 93</p>
<p>Lieu-dit : L'Ouche des Ormeaux 85570 Saint VALERIEN</p>		<p>Lat : 46.523970° Long : -0.935486°</p>

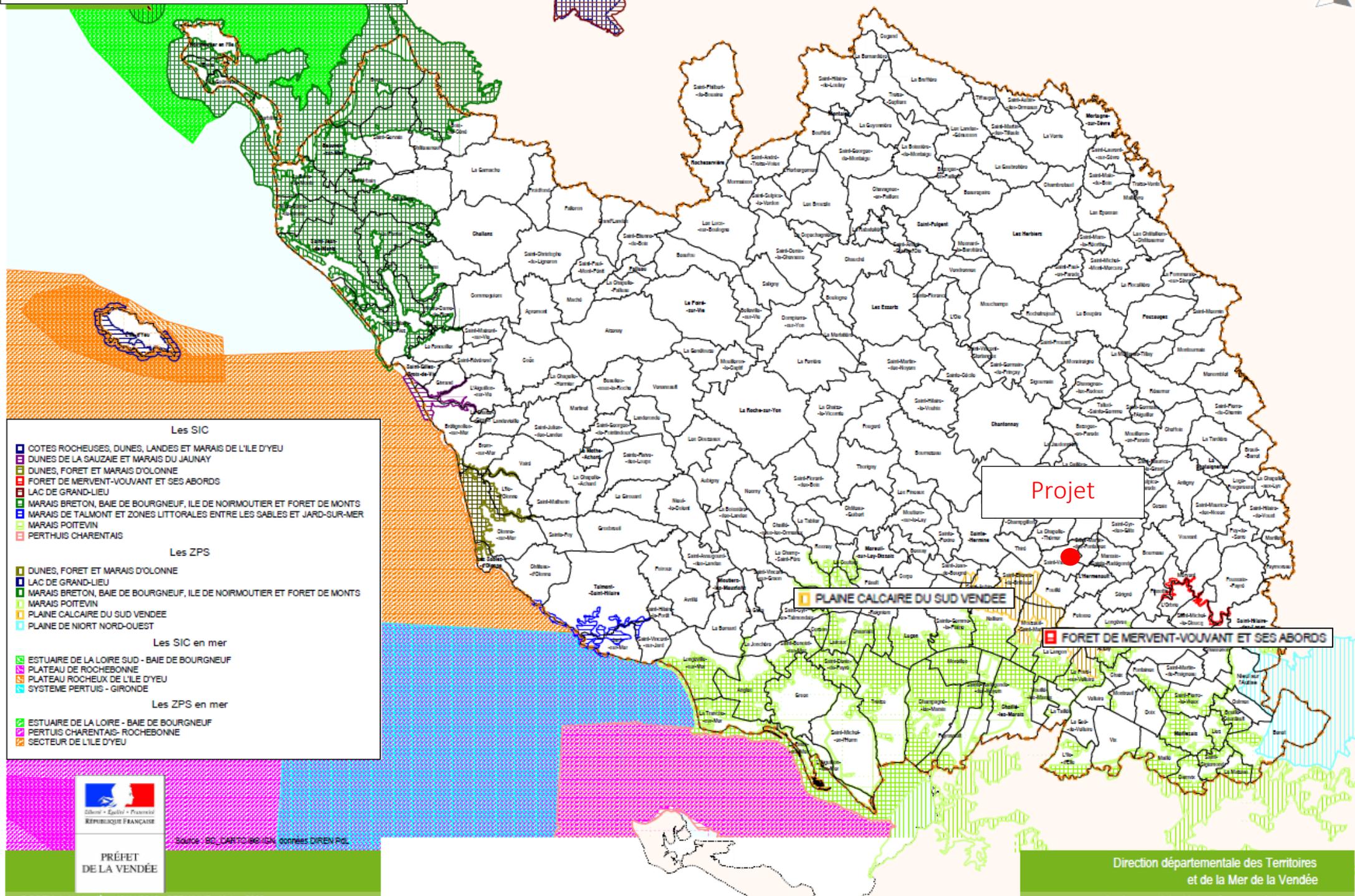
CHAMPENOIS Gildas
85570 Saint VALERIEN

5. Plan des abords du projet



CHAMPENOIS Gildas
85570 Saint VALERIEN

6. NATURA 2000



- Les SIC**
- COTES ROCHEUSES, DUNES, LANDES ET MARAIS DE L'ILE D'YEU
 - DUNES DE LA SAUZAIE ET MARAIS DU JAUNAY
 - DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE
 - FORET DE MERVENT-VOUVANT ET SES ABORDS
 - LAC DE GRAND-LIEU
 - MARAIS BRETON, BAI DE BOURGNEUF, ILE DE NORMOUTIER ET FORET DE MONTS
 - MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES ET JARD-SUR-MER
 - MARAIS POITEVIN
 - PERTUIS CHARENTAIS
- Les ZPS**
- DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE
 - LAC DE GRAND-LIEU
 - MARAIS BRETON, BAI DE BOURGNEUF, ILE DE NORMOUTIER ET FORET DE MONTS
 - MARAIS POITEVIN
 - PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE
 - PLAINE DE NIORT NORD-OUEST
- Les SIC en mer**
- ESTUAIRE DE LA LOIRE SUD - BAI DE BOURGNEUF
 - PLATEAU DE ROCHEBONNE
 - PLATEAU ROCHEUX DE L'ILE D'YEU
 - SYSTEME PERTUIS - GIRONDE
- Les ZPS en mer**
- ESTUAIRE DE LA LOIRE - BAI DE BOURGNEUF
 - PERTUIS CHARENTAIS- ROCHEBONNE
 - SECTEUR DE L'ILE D'YEU

Projet

PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE

FORET DE MERVENT-VOUVANT ET SES ABORDS



PRÉFET DE LA VENDEE

Source : BD_CARTO 66/IGN données DIREN PdL

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Photos diverses

Parcelle projet



Fossé de pompage



CHAMPENOIS Gildas
85570 Saint VALERIEN